

37^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
3 au 7 octobre 2023



RESOLUTION DD/4/10.2022

Objet : Mise en place du Prix du Développement Durable de l'AFE

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

VU l'adoption par l'AFE de la Résolution COM/P.1/15.03 "Prix du Développement Durable",

CONSIDÉRANT

- L'expérience de la remise du premier Prix du Développement Durable en octobre 2019.
- La décision prise lors de l'Assemblée Générale de l'Association de Promotion des Français de l'Étranger d'étendre le prix aux 2 projets arrivés en position 2 et 3 du classement du Jury.
- Le rayonnement de l'AFE induit par la remise du prix dans sa prise en compte effective du changement climatique et dans la promotion des actions luttant contre celui-ci.
- La promotion qui constitue le prix dans la mise en avant de projets portés par des français et des françaises partout dans le monde, œuvrant pour un développement

durable.

- La nécessité impérieuse d'encourager l'émergence d'idées nouvelles et de projets innovants portés par nos compatriotes dans les pays qui nous accueillent.
- Le prestige du prix qui est présidé par un membre émérite et reconnu de la société civile.

DEMANDE

- que le Secrétariat Général réserve pour octobre 2023 un budget de 8.000 € qui permettra de décerner le Prix principal de 5.000 euros au lauréat, de 2.000 € et 1.000 € aux projets arrivés respectivement en deuxième et troisième places dans le classement du Jury,
- L'octroi d'un budget de 2.000 € auprès de l'association de promotion des Français de l'Etranger qui gère l'organisation du prix, somme couvrant les frais permettant la bonne marche du Prix,
- L'organisation au Quai d'Orsay, dans le cadre d'une soirée exclusive, de la remise du Prix ou de tout autre lieu à la charge du ministère, permettant la remise du Prix dans un cadre en rapport avec les ambitions de ce projet.